

**PROMOUVOIR DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES DURABLES:  
LES OPTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES**

**PROMOTING SUSTAINABLE AGRICULTURAL INVESTMENTS:  
LEGAL AND POLICY OPTIONS**



Abidjan » Côte d'Ivoire » 14 - 16 décembre 2015 | 14 - 16 December 2015



## **Promouvoir des Investissements Agricoles Durables Les Options Juridiques et Politiques**

**Abidjan, 14-16 décembre 2015**

### **Rapport de l'Atelier**

This conference was generously supported and organised in collaboration with: | Cette conférence a été généreusement financée et organisée en collaboration avec:



**LAND POLICY INITIATIVE**



MINISTÈRE  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL



AGENCE FRANÇAISE  
DE DÉVELOPPEMENT



## ***Introduction***

Le Parlement panafricain (PAP), avec [le parlement de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest](#) (parlement de la CEDEAO) et [le Comité Interparlementaire de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine](#) (CIP-UEMOA), en partenariat avec l'Institut international du développement durable (IIDD), l'Initiative sur les politiques foncières (IPF), le FIDA, Oxfam, UNIDROIT et le Comité technique « Foncier et Développement », a organisé un atelier de formation intitulé « Promouvoir des investissements agricoles durables: les options juridiques et politiques » à Abidjan en Côte d'Ivoire du 14 au 16 décembre 2015. Plus de 40 participants des trois parlements et les invités de [l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est](#) (EALA) ont pris part à l'atelier.

Face à l'intérêt croissant pour les terres agricoles, l'Afrique de l'Ouest a reçu au cours des dix dernières années 128 projets d'investissement agricole, selon le projet *land matrix*, couvrant près de 5 millions d'hectares de terres. Ces projets d'investissement sont rarement inclusifs et ne conduisent en général pas aux bénéfices attendus pour la région et ses habitants. En conséquence, il y a un intérêt pour les parlementaires et les gouvernements à améliorer les cadres juridique et politique pour promouvoir l'investissement durable et responsable dans l'agriculture.

## ***Objectifs***

L'objectif principal de l'atelier était d'améliorer la capacité des parlementaires à comprendre des options politiques et légales relatives à l'investissement étranger dans l'agriculture, ainsi que les nouvelles politiques, directives et projets sur les questions foncières. La formation vise spécifiquement à permettre aux parlementaires d'arriver à:

- Comprendre comment les Principes du Comité Sécurité Alimentaire (CSA) pour un Investissement Responsable dans l'Agriculture et les Systèmes Alimentaires et les Principes Directeurs de l'IPF relatifs aux Investissements Fonciers à Grande Échelle (IFGE) peuvent être utilisés comme cadre pour promouvoir l'investissement agricole.
- Explorer les différents modèles d'affaires pour investir dans l'agriculture, y compris l'agriculture contractuelle, les plantations satellites, les coentreprises et les baux fonciers à long terme.
- Apprendre à examiner et à évaluer les projets d'investissements dans le secteur agricole.
- Étudier la conception d'un contrat d'investissement dans la perspective de développement durable.
- Comprendre les politiques agricoles de la CEDEAO, le Projet des Directives sur les Politiques Foncières en Afrique de l'Ouest et le projet CEDEAO/IPF sur la prise en compte du foncier dans les programmes de la CEDEAO.

## ***Contenu et Principaux Résultats***

La formation a été une occasion pour les parlementaires d'en apprendre davantage sur la façon d'utiliser différents outils juridiques et politiques pour promouvoir l'investissement

durable et responsable dans l'agriculture, et de partager les expériences sur les meilleures pratiques dans la région et au-delà. Les parlementaires ont débattu intensément sur leur rôle et le pouvoir de répondre aux nombreux et divers défis auxquels le secteur de l'agriculture est confronté.

La formation a commencé avec un aperçu des questions foncières en Afrique et l'agenda de l'Union africaine sur ces questions. L'Afrique dispose de ressources abondantes en terres et en eau. Ces ressources naturelles sont un atout pour le développement du continent, mais la gouvernance de ces ressources, en particulier celle de la terre, fait face à plusieurs défis, dont la diversité des systèmes écologiques, des systèmes de gestion des terres et des contextes socioculturels, y compris le genre. Pour faire face à ces défis et enjeux, l'Union africaine, conjointement avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), a établi l'Initiative sur les politiques foncières (IPF). Les parlementaires ont été informés du rôle de l'IPF dans la mise en œuvre de l'agenda africain sur le foncier découlant de la Déclaration sur les questions et les défis fonciers en Afrique, adoptée en 2009.

La formation a également donné un aperçu de l'investissement dans les terres agricoles en Afrique de l'Ouest. Selon les données existantes, plus de 5 millions d'hectares de terres ont été acquis pour des projets d'investissement, et 5 millions d'hectares additionnels sont prévus dans un futur proche. Tous les pays sont ciblés, avec des différences dans la taille des superficies acquises qui varient de plus de 2 millions d'hectares pour le Ghana à environ cent mille hectares pour la Mauritanie. Les investisseurs sont originaires des secteurs public et privé et comprennent également les organisations économiques régionales comme l'UEMOA, qui aménage des terres dans la zone de l'Office du Niger au Mali pour les citoyens de ses États membres. Les participants ont également eu l'occasion de discuter des moteurs de cet investissement ainsi que des risques et avantages qui en découlent.

La formation a permis aux parlementaires d'examiner plus en détail les initiatives internationales et régionales clés pour l'investissement responsable dans l'agriculture, ainsi que d'échanger sur le rôle qu'ils et elles peuvent jouer dans la mise en œuvre de ces initiatives. Les participants ont noté l'importance d'intégrer ces principes dans le cadre juridique interne de chaque pays et d'assurer leur mise en œuvre au niveau local.

Une bonne partie de la formation a été consacrée à explorer trois outils juridiques et politiques existants pour aider les gouvernements, les investisseurs et les communautés à mettre en œuvre l'investissement agricole responsable et durable. Le premier est [le modèle de contrat de l'IIDD pour l'investissement dans les terres arables et l'eau](#), qui se penche sur le cadre juridique de l'investissement dans l'agriculture et l'interaction entre les contrats d'investissement, les lois nationales et les traités d'investissement. Cet outil propose une gamme de dispositions à inclure dans les contrats d'investissement qui sont signés entre les États et les investisseurs. L'outil met l'accent sur l'importance pour les pays d'avoir des lois nationales solides pour régir les investissements et de considérer les contrats comme outils temporaires pour combler les lacunes dans les lois existantes.

Le deuxième outil est le [Guide d'analyse ex ante des projets d'investissement agricoles à emprise foncière](#) du Comité technique Foncier et Développement de la Coopération française. Ce guide vise à faciliter la mise en œuvre des principes fonciers volontaires adoptés à

l'échelle internationale. Il propose une grille d'analyse des projets qui permet de vérifier le respect de ces principes internationaux et d'analyser l'impact attendu

des projets. Cet outil est utilisé par l'Agence française de développement avant toute décision de financement.

Le troisième outil est le [Guide juridique sur l'agriculture contractuelle UNIDROIT/FIDA/FAO](#). Ce guide fournit une description de clauses contractuelles habituelles et discute des questions juridiques et des problèmes susceptibles de se présenter dans des situations concrètes, tout en illustrant comment ces questions peuvent être réglées dans les différents systèmes juridiques. Le guide vise à promouvoir une meilleure compréhension des implications juridiques des termes et des pratiques contractuelles.

La formation a donné un aperçu pratique de ces trois outils et la façon dont ils pourraient être appliqués sur le terrain. Les parlementaires ont apprécié une approche pratique à l'apport de solutions d'investissement dans l'agriculture et la disponibilité de ces outils concrets. Les discussions et les débats au cours de l'atelier ont porté sur les thèmes suivants:

**1. Rôles des parlementaires dans l'amélioration des investissements agricoles.** De nombreux participants ont appelé à plus d'engagements de la part de leurs collègues parlementaires à tenir les gouvernements responsables pendant les processus de négociation et de conclusion de contrats d'investissement agricole. En effet, les parlements sont complètement absents des différentes phases de négociations, et quand ils sont conclus, ils n'ont rien à dire dans la phase de mise en œuvre. Selon de nombreux participants, il est du rôle des parlementaires d'être plus proactifs et d'exiger plus de transparence dans le processus de négociation de contrats d'investissement et de réclamer l'accès des citoyens à l'information sur le contenu des contrats d'investissement. Certains ont même appelé à l'inclusion de parlementaires dans les équipes de négociation, ou à tout le moins un processus de consultation avant que les contrats ne soient signés et mis en œuvre.

**2. Équilibre entre les droits et obligations des investisseurs et la capacité de négociation des gouvernements.** Les participants étaient préoccupés par le déséquilibre entre les droits et les obligations des investisseurs d'une part, et ceux des gouvernements et des communautés d'autre part. En général, la plupart des contrats et des traités d'investissement favorisent plutôt les investisseurs en leur accordant des droits disproportionnés par rapport à leurs obligations et en imposant des obligations considérables aux gouvernements. Ce déséquilibre peut saper les efforts des États pour prendre des mesures pour parvenir à un développement durable. Là encore, la question de la transparence pendant la négociation des contrats et celle de la capacité des fonctionnaires du gouvernement a été soulevée. Pour de nombreux participants, si le processus est transparent, les citoyens et les parlementaires auront la possibilité d'alerter le gouvernement sur les dispositions clés qui présentent des risques pour les pays d'accueil. De plus, de bons négociateurs peuvent également aider les pays à obtenir des contrats favorables.

**3. L'Agriculture contractuelle pour l'intégration des paysans dans les marchés et comme alternative à l'investissement agricole à grande échelle.** La discussion autour de l'agriculture contractuelle a porté sur la façon dont ce modèle agricole peut mieux intégrer les

petits agriculteurs aux marchés et être une alternative aux investissements fonciers à grande échelle. Les participants étaient intéressés par les avantages de l'agriculture

contractuelle, en particulier d'assurer des débouchés stables pour les petits exploitants et de réduire la demande des entreprises en terres agricoles. Les participants étaient préoccupés par certaines complexités de l'agriculture contractuelle et la nécessité de protéger les droits des agriculteurs contre les abus qui peuvent survenir au cours de la négociation et de l'exécution des contrats. Les participants ont convenu que si ces problèmes sont bien gérés, l'agriculture contractuelle peut aussi constituer l'un des outils clés pour aider les agriculteurs locaux à tirer profit des investissements agricoles à grande échelle.

**4. Les investissements publics dans l'agriculture.** Des questions ont été soulevées à propos de l'engagement des gouvernements ouest-africains « à investir dans leurs systèmes agricoles des pays ». Dans la déclaration de Maputo en 2003, les gouvernements africains se sont engagés à investir au moins 10 % des fonds publics dans le secteur de l'agriculture. Durant les discussions autour de la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP), les participants ont échangé sur les pays ayant respecté cet engagement et comment les fonds ont été utilisés pour le développement de l'agriculture. Pour de nombreux parlementaires, il est important que ces fonds aillent directement aux activités agricoles au lieu de l'équipement pour les services de l'agriculture du gouvernement. Ils ont également souligné la nécessité de faire le suivi et l'évaluation de la façon dont les fonds sont alloués à l'agriculture et comment les agriculteurs bénéficient de ces fonds.

**5. Le projet de Directive de la CEDEAO sur le Foncier Rural.** Les participants ont montré un intérêt particulier pour le projet de *Directive portant sur les principes de gestion du foncier rural dans l'espace CEDEAO*. Cette directive sera un document juridiquement contraignant fixant les grands principes que 15 États membres adapteront à leurs ordres juridiques respectifs. Un élément ayant attiré particulièrement l'attention des participants a été le chapitre sur la promotion des investissements, traitant aussi de la question des acquisitions de terres à grande échelle. Ce chapitre encourage les États à prendre des mesures appropriées telles que les baux à long terme pour la gestion desdits investissements. Beaucoup ont soutenu l'idée que la directive pourrait inclure un modèle de bail pour servir de référence aux États en matière d'acquisition foncière à grande échelle. En outre, les parlementaires ouest-africains ont salué la bonne coordination entre les principales institutions régionales à travers la prise en compte des anciennes initiatives foncières dans la région, comme l'observatoire de l'UEMOA sur le foncier et la charte foncière, qui avait été initiée par le comité inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Cette collaboration fournit un fondement solide à la directive sur le foncier rural, capitalisant sur ces différentes initiatives tout en servant d'outils de gestion des problèmes et défis fonciers pour les États ouest-africains. Un autre élément clé très apprécié par les participants est la participation de l'IPF dans la préparation de la directive de la CEDEAO, ce qui représente une opportunité d'intégration des questions foncières dans le processus du développement dans les pays d'Afrique de l'Ouest conformément à la déclaration de l'Union Africaine sur les questions et défis fonciers en Afrique. Ainsi, les parlementaires ont trouvé très opportun d'être informés du processus avant la mise en œuvre de la directive au niveau national.

**6. Échanges d'expérience entre parlements régionaux.** L'atelier a été aussi une occasion pour la CEDEAO et l'UEMOA d'apprendre de l'expérience de l'Assemblée législative de

l'Afrique de l'Est (EALA). Une équipe de parlementaires, y compris le président du Comité de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Tourisme, a décrit le fonctionnement et le mandat de l'EALA, et comment ils sont en mesure d'influencer le processus législatif et les

normes dans la région de l'Afrique de l'Est. L'équipe de l'EALA a décrit son processus législatif, en mettant l'accent sur le projet de loi sur la gestion et la protection des forêts. Les parlementaires ouest-africains étaient enthousiasmés d'entendre que l'EALA est le bras législatif de la Communauté est-africaine (EAC) avec un pouvoir de légiférer. Il est le seul parlement en Afrique à ce jour possédant de tels pouvoirs. Les représentants de l'EALA étaient également curieux de savoir comment la nouvelle directive de la CEDEAO sur le foncier rural serait contraignante pour les États membres, surtout quand on sait que ces États doivent prendre d'autres mesures pour la transposer dans leurs cadres juridiques nationaux, un processus qui est similaire à celui des instruments de droit souple.

### *Recommandations et Prochaine Étape*

L'atelier s'est conclu avec l'adoption d'une déclaration contenant les principales recommandations des parlementaires, ainsi que des éléments sur les étapes prochaines pour le PAP et ses partenaires (voir l'annexe 1 ci-dessous).

Les parlementaires ont d'abord recommandé que les gouvernements prennent des mesures pour renforcer les cadres juridique et politique pour les investissements dans l'agriculture et dans les terres arables, en tirant parti autant que possible des Principes pour l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et les Principes directeurs des investissements fonciers à grande échelle en Afrique, au moyen d'instruments appropriés, et à travers l'information, la participation et la consultation des communautés. Ces instruments devraient inclure des outils visant à réduire les risques associés à l'investissement agricole tout en maximisant les avantages économiques et sociaux et en tenant compte de la nécessité des évaluations d'impact appropriées, le suivi et la mise en œuvre des plans de gestion.

Les parlementaires ont également mentionné la nécessité pour les décideurs de promouvoir et d'appuyer l'agriculture contractuelle par des politiques publiques appropriées et de renforcer, le cas échéant, le cadre juridique applicable à ce modèle agricole.

Une autre recommandation importante de la déclaration est la création d'un modèle de contrat sur les investissements agricoles au niveau régional afin d'aider les pays à combler les lacunes dans leurs cadres juridiques nationaux applicables à ces investissements.

Conformément à la directive sur le foncier rural de la CEDEAO, qui doit encore être adoptée, les parlementaires ont appelé les gouvernements à assurer un accès juste et équitable à la terre et la participation dans la prise de décision pour les femmes dans tous les projets d'investissement agricole.

Quant à la prochaine étape, elle portera sur la mise en œuvre de la déclaration adoptée par les parlementaires (voir annexe 1 ci-dessous).

**PROMOUVOIR DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES DURABLES:  
LES OPTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES**

**PROMOTING SUSTAINABLE AGRICULTURAL INVESTMENTS:  
LEGAL AND POLICY OPTIONS**



Abidjan » Côte d'Ivoire » 14 - 16 décembre 2015 | 14 - 16 December 2015

# ANNEXE

This conference was generously supported and organised in collaboration with: | Cette conférence a été généreusement financée et organisée en collaboration avec:



LAND POLICY INITIATIVE

MINISTÈRE  
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
INTERNATIONAL



## LA DÉCLARATION

Nous, membres du Parlement panafricain (PAP), du Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Assemblée Législative de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EALA), du Comité Interparlementaire de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (CIP-UEMOA), de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, suite à l'atelier de formation « Promouvoir des investissements agricoles durables : Les options juridiques et politiques », tenu à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 14 au 16 décembre 2015,

### ***Prenant acte de:***

- *La Déclaration de l'Union Africaine sur les questions et enjeux fonciers en Afrique,*
- *La Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire,*
- *La Déclaration de Malabo sur la Croissance et la transformation accélérée de l'Agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie,*

**Conscients** de la nécessité d'investir durablement dans le secteur agricole et le développement rural de l'Afrique afin d'assurer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté ;

**Préoccupés** par les impacts négatifs des investissements agricoles à grande échelle sur les droits des communautés (droits fonciers, droits de la personne, droits sociaux, etc.) et sur l'environnement ;

**Reconnaissant** la nécessité de garantir, de façon durable, l'accès à la terre pour tous les usagers et d'améliorer la production agricole et les conditions de vie des populations ;

**Conscients** de l'importance de promouvoir des emplois durables pour les jeunes et de garantir l'équité en genre et l'autonomisation des femmes ;

**Reconnaissant** l'apport des entreprises du secteur agro-industriel au développement agricole et la nécessité pour elle d'entretenir des relations durables et mutuellement bénéfiques avec les producteurs agricoles ;

**Convaincus** que le succès des investissements agricoles repose dans une large mesure sur l'existence et l'application d'un cadre juridique équitable et des procédures de suivi-évaluation ainsi que des modalités de règlement des différends ;

**Ayant pris connaissance** des *Principes Directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique*, des *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires* et les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire* ainsi que d'autres initiatives servant de cadre de référence aux processus nationaux et régionaux en matière de gouvernance foncière ;

**Conscients** de la nécessité d'une approche partagée des systèmes fonciers en Afrique qui vise à améliorer la productivité et les conditions d'existence des populations africaines en général



et celles de l'espace CEDEAO en particulier ; et se félicitant de l'existence du projet de directive portant sur les principes de gestion foncière rurale dans l'espace CEDEAO ;

**Reconnaissant** que l'« agriculture contractuelle » basée sur une relation mutuellement bénéfique présente l'opportunité d'accroître la productivité agricole à condition que les contrats ne comportent pas des risques dérivant de la disparité du pouvoir de négociation entre les parties ;

**Prenant en compte** les outils que constituent le *Guide de l'IISD pour la négociation de contrats d'investissement pour les terres arables et l'eau*, le *Guide d'analyse ex ante de projets d'investissements agricoles à emprise foncière* du Comité technique Foncier et Développement et le *Guide juridique sur l'agriculture contractuelle de UNIDROIT/FAO/FIDA* ;

*Déclarons qu'il est nécessaire de :*

1. S'assurer de l'adéquation des législations sur l'investissement dans le secteur agricole et le foncier en s'inspirant autant que possible des *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires* et des *Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique* ; notamment à travers des instruments appropriés, l'information, la participation et la consultation des populations.
2. Développer des outils juridiques et politiques sur les investissements agricoles et le foncier qui visent à réduire les risques liés à l'investissement agricole tout en maximisant les avantages économiques et sociaux, et tout en prenant en compte les évaluations d'impacts appropriées, le suivi et la mise en œuvre.
3. Promouvoir et soutenir l'agriculture contractuelle à l'aide de politiques publiques adaptées et renforcer, le cas échéant, le cadre juridique applicable à l'agriculture contractuelle.
4. Mettre en place et/ou renforcer des programmes de sensibilisation et de renforcement des capacités pour les parlementaires afin de permettre une meilleure compréhension et diffusion des législations et politiques.
5. Initier un contrat modèle sur les investissements agricoles au niveau régional.
6. Soutenir des mesures qui renforcent l'accès équitable à la terre, la participation et la prise de décision des femmes dans tous les projets d'investissements agricoles.
7. Créer un comité de suivi pour assurer la diffusion d'information et le partage d'expériences entre les institutions parlementaires, et la mise en œuvre de cette déclaration.

À Abidjan, le 16 décembre 2015

**PROMOUVOIR DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES DURABLES:  
LES OPTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES**

**PROMOTING SUSTAINABLE AGRICULTURAL INVESTMENTS:  
LEGAL AND POLICY OPTIONS**



Abidjan » Côte d'Ivoire » 14 - 16 décembre 2015 | 14 - 16 December 2015

**PROGRAMME**

**PREMIER JOUR**

HEURE	SESSION
8 h 30	<b>Enregistrement des participants</b>
9 h	<b>Accueil et introduction</b> Hon. Tavares Gonçalves Alcidio, Parlement de la CEDEAO Hon. Jérémie N'Gouan, Comité IP-UEMOA Hon. Christophe Bazivamo, Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA) Hon. Dognon Koné, Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire
9 h 45	<b>Session 1 : Aperçu global sur les questions foncières en Afrique</b> Hubert Ouedraogo, Initiative sur les politiques foncières (IPF) Mohamed Coulibaly, IID Questions et partage d'expérience
10 h 30	<b>Photo de groupe et pause</b>
11 h 15	<b>Session 2 : Les initiatives mondiales et régionales de promotion de l'investissement agricole responsable</b> Francine Mukazi Picard, IISD Larbi Odame, Initiative sur les politiques foncières (IPF) Questions et partage d'expérience
12 h 15	<b>Déjeuner</b>
13 h 45	<b>Session 3 : Cadre légal pour l'investissement Agricole et la transparence</b> Mohamed Coulibaly, IID Questions et partage d'expérience
14 h 15	<b>Session 4 (interactive) : Dialogue sur le rôle des parlementaires dans l'amélioration des investissements agricoles</b> <i>Que peut-on faire pour améliorer la transparence, le soutien à la participation des communautés dans les processus de prise de décision, renforcer les questions de droits fonciers et de répondre aux griefs ?</i>
15 h 30	<b>Pause</b>
16 h	<b>Session 5 : Procédure d'adoption des lois à l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est — cas du projet de loi de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur la gestion et la protection des forêts</b> Hon. Christophe Bazivamo, Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (EALA)
17 h	<b>Fin de la première journée</b>
19 h	<b>Cocktail</b>

This conference was generously supported and organised in collaboration with: | Cette conférence a été généreusement financée et organisée en collaboration avec:



LAND POLICY INITIATIVE



**PROMOUVOIR DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES DURABLES:  
LES OPTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES**

**PROMOTING SUSTAINABLE AGRICULTURAL INVESTMENTS:  
LEGAL AND POLICY OPTIONS**



Abidjan » Côte d'Ivoire » 14 - 16 décembre 2015 | 14 - 16 December 2015

**DEUXIÈME JOUR**

HEURE	SESSION
9 h	<b>Récapitulatif du premier jour</b> — Modératrice
9 h 10	<b>Session 6 : Préparation des négociations : Comment sélectionner les investisseurs et évaluer les projets d'investissement dans le secteur agricole ?</b> Amel Benkahla, GRET Questions et partage d'expérience
10 h 10	<b>Session 7: Contrat d'investissement agricole: Les éléments essentiels</b> Mohamed Coulibaly et Carin Smaller, IIDD Questions et partage d'expérience
11 h 10	<b>Pause</b>
11 h 30	<b>Session 8 (travaux de groupe) : Vers un contrat type en Afrique de l'Ouest</b> Les participants discuteront de la faisabilité et de la désirabilité de développer un contrat modèle pour l'Afrique de l'Ouest
12 h 45	<b>Déjeuner</b>
14 h	<b>Session 9 : Agriculture contractuelle : Le cadre légal</b> Frédérique Mestre, UNIDROIT Questions et partage d'expérience
15 h	<b>Session 10 : Agriculture contractuelle : Une relation équitable</b> Frédérique Mestre, UNIDROIT Questions et partage d'expérience
16 h 15	<b>Pause</b>
16 h 45	<b>Session 11 (interactive): Maximiser les bénéfices provenant de l'agriculture contractuelle</b> <i>Comment améliorer l'agriculture contractuelle en Afrique de l'Ouest et intégrer ce modèle dans les investissements fonciers</i>
17 h 45	Rapports des travaux de groupes
18 h 15	<b>Fin du deuxième jour</b>

This conference was generously supported and organised in collaboration with: | Cette conférence a été généreusement financée et organisée en collaboration avec:



LAND POLICY INITIATIVE



**PROMOUVOIR DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES DURABLES:  
LES OPTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES**

**PROMOTING SUSTAINABLE AGRICULTURAL INVESTMENTS:  
LEGAL AND POLICY OPTIONS**



Abidjan » Côte d'Ivoire » 14 - 16 décembre 2015 | 14 - 16 December 2015

**TROISIÈME JOUR**

HEURE	SESSION
9 h	<b>Résumé du deuxième jour</b> — Modératrice
9 h 10	<b>Session 12 : Leçons des expériences par pays</b> El Hadj Issa Azizou, Ancien Ministre de l'Agriculture du Bénin Christophe Bazivamo, Ancien ministre de l'Agriculture du Rwanda Questions et partage d'expérience
9 h 40	<b>Session 13 : Aperçu sur la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP)</b> Cheick Oumar Ba, IPAR Sénégal Mahamane Dedeou Touré, CEDEAO Questions et partage d'expérience
10 h 10	<b>Session 14 : Projet de directives sur les politiques foncières en Afrique de l'Ouest</b> Mahamane Dedeou Touré, CEDEAO Questions et partage d'expérience
10 h 45	Pause
11 h	<b>Session 15 (interactive) : Intégrer les questions foncières dans les programmes de la CEDEAO</b> <i>Un dialogue sur le projet de la CEDEAO/IPF, y compris une discussion sur les activités clés et le plan de mise en œuvre</i>
12 h	<b>Session 16 (interactive) : Déclaration et décisions sur l'action commune</b> <i>Les participants se mettront d'accord sur un plan d'action basé sur les résultats des groupes de travail et des sessions interactives. Ils finaliseront la déclaration.</i>
13 h	Discours de clôture
13 h 30	<b>Déjeuner et départ des participants</b>

This conference was generously supported and organised in collaboration with: | Cette conférence a été généreusement financée et organisée en collaboration avec:



LAND POLICY INITIATIVE



## LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	PRÉNOM	PAYS	ORGANISATION
Akissi	Roland	Côte d'Ivoire	Parlement de Côte d'Ivoire
Ba	Cheick Oumar	Sénégal	IPAR
Bazivamo	Christophe	Rwanda	EALA
Benkahla	Amel	France	GRET
Coulibaly	Mohamed	Mali	IIDD
Diarra	Toumani	Mali	CIP-UEMOA
Diomande	Manga	Côte d'Ivoire	Parlement de Côte d'Ivoire
Dongon	Koné	Côte d'Ivoire	Parlement de Côte d'Ivoire
Dosso	Lancina	Côte d'Ivoire	Parlement de Côte d'Ivoire
El Hadj Issa	Azizou	Bénin	Ancien Ministre de l'Agriculture du Bénin
Fongni	Émile Rigobert	Mali	CIP-UEMOA
Kamara ep. Toungara	Aminata	Côte d'Ivoire	Parlement de Côte d'Ivoire
Larbi	Frédérique	Italie	UNIDROIT
Malambe	Wordsworth Odame	Ghana	IPF
Mestre	Goodness Khanyisile	Swaziland	PAP
Monnet	Ernestine M.	Sénégal	Modératrice
N'Gouan	Jérémie Alfred	Côte d'Ivoire	CIP-UEMOA
Ndayizeye	Béatrice	Tanzanie	EALA
Niang	Aminata	Mauritanie	PAP
Okumu	Christophe	Ouganda	EALA
Ouedraogo	Hubert	Burkina Faso	IPF
Pareno	Judith	Kenya	EALA
Picard	Francine Mukazi	Rwanda	IIDD
Sale	Poli	Côte d'Ivoire	Parlement de la CEDEAO
Sane	Ibrahima	Sénégal	CIP UEMOA
Sibide	Mamedi	Mali	PAP
Smaller	Carin	Suisse	IIDD
Sossou	Dakpè	Bénin	CIP UEMOA
Tavares	Gonçalves Alcidio	Cap-Vert	Parlement de la CEDEAO
Touré	Mahamane Dedeou	Burkina Faso	Commission de la CEDEAO
Traore	Alfred	Nigéria	Parlement de la CEDEAO
Yogo	Geoffroy	Burkina Faso	CIP UEMOA
Zan-Bi Goï	Ferdinand	Côte d'Ivoire	Parlement de la CEDEAO
Zangaou	Moussa	Niger	CIP UEMOA